



# Les adolescents s'expriment

Pouvons-nous apprendre à être libres ?





Débats d'adolescents 2015

---

# **Les adolescents s'expriment**

Pouvons-nous apprendre à être libres ?

PARIS

Conseil français des associations pour les droits de l'enfant,

14, rue Mondétour, 1er

2015



## Ensemble pour les droits de l'Enfant

Les drames qui touchent les enfants suscitent une forte émotion. Mais au-delà, il serait à l'honneur de toutes les sociétés, de tous les États, de se donner les moyens de faire respecter leurs droits et de faire évoluer en ce sens les lois et les pratiques.

En théorie, tout le monde est d'accord mais sur quelles bases ? Il faut une *feuille de route*, des repères communs de droit.

Cette boussole existe : c'est la Convention internationale des droits de l'Enfant, la CIDE, adoptée par l'ONU en 1989. Elle concerne les moins de 18 ans. Chaque article précise les obligations que les États se sont fixés en ratifiant la Convention. Ce texte international sert aussi de repère pour les citoyens, les familles et les mineurs eux-mêmes. Par ailleurs, il peut être invoqué en justice en cas de non respect des engagements des États.

La Convention présente une avancée majeure pour le respect des droits des plus jeunes. Pour la promouvoir, des associations, des organisations multiples se sont regroupées dès 1988 et se sont mobilisées : le Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant, le COFRADE, créé en 1992 puis devenu association loi 1901 en 1998, est issu de cette convergence de volontés. Son objectif et celui de ses membres, est de faire connaître la Convention, de sensibiliser les institutions, l'opinion publique et la société civile à l'obligation de faire respecter ces droits pour chaque enfant en France.

Le COFRADE agit en synergie avec les forces qui défendent les droits de l'Enfant en France. Il interpelle les décideurs politiques et les pouvoirs publics pour qu'ils mettent en oeuvre une vraie politique de l'enfance. À cette fin, il propose la création d'une Mission Interministérielle Enfance qui permettrait la représentation des associations de défense des droits de l'Enfant et de la jeunesse. Cette Mission - qui fait écho aux observations du Comité de Genève à la France en 2009 - aurait pour objectifs :

- de réaliser un état des lieux des droits de l'Enfant dans les lois existantes,
- de mettre en oeuvre les préconisations du Comité des droits de l'Enfant de Genève,
- d'évaluer au regard de la CIDE les résultats des politiques en faveur de l'Enfance dans tous les domaines, notamment, l'éducation, la justice, la famille, la santé, les médias, les droits sociaux et la lutte contre la maltraitance.
- de veiller au respect, dans les futures lois votées, des principes de la CIDE et de l'intérêt supérieur de l'Enfant.

Depuis la ratification par la France de la CIDE, le COFRADE et ses membres élaborent un rapport alternatif au rapport de l'État français, pour le Comité des droits de l'enfant de l'ONU - chargé de veiller au respect de la Convention par les États parties. Cela permet au Comité d'éclairer le rapport de la France en s'appuyant sur l'expérience et l'implication des associations, organisations, syndicats et fondations, membres du COFRADE.

Certes l'application des droits de l'enfant a progressé depuis 25 ans et notre regard sur l'Enfance a changé - aujourd'hui, le Défenseur des droits permet de lutter contre une violation effective des droits de l'enfant, et bientôt, la ratification du 3ème protocole à la CIDE permettra un recours auprès du Comité de Genève, lorsque les recours nationaux auront été épuisés. Néanmoins, selon le COFRADE, beaucoup de progrès restent à faire.

Ainsi, le dernier rapport du COFRADE - remis en février 2015 - répond aux observations du Comité de Genève de juin 2009, et met en avant les insuffisances dans l'application de la Convention.

À titre d'exemple, même si nous avons progressé dans l'inclusion des handicapés à l'école, cette progression reste insuffisante. En effet, on dénombre encore 5 à 20 000 enfants déscolarisés, et sans solutions adéquates du fait de la lourdeur de leurs troubles.

Plus généralement, beaucoup de progrès restent à faire pour lutter contre l'inégalité - notamment contre l'inégalité sociale, l'inégalité scolaire ou encore l'inégalité dans la prise en charge des enfants malades. Il n'est pas étonnant que ce soit une classe d'enfants, dans le cadre du Parlement des enfants, qui propose en 2014, un projet de loi permettant d'établir un droit à l'accompagnement de l'enfant hospitalisé par ses parents. Nous-même, COFRADE, avec nos associations spécialisées, nous efforçons depuis plusieurs années d'obtenir ce droit, sans succès.

En dernier point mais non des moindres, le COFRADE dénonce le manque d'efficacité dans la protection contre les maltraitances - qu'il s'agisse de harcèlement à l'école, de prostitution, ou de violence physique et morale.

Concernant la liberté d'expression, dont il est question dans les *débats d'adolescents*, le dernier rapport 2015 du COFRADE au Comité de Genève préconise : « De manière générale, l'avis des enfants doit être activement sollicité et on doit véritablement en tenir compte »<sup>1</sup>.

Les *débats d'adolescents* sont donc organisés dans le but de rendre effective le droit à la liberté d'expression en permettant à des jeunes d'échanger sur des sujets de société. Cette année, la question de la liberté s'inscrit au coeur de problématiques actuelles. En effet, les événements de janvier ont donné une résonance particulière aux réflexions des adolescents et à leurs échanges.

---

<sup>1</sup> Rapport 2015 du Conseil Français des Associations pour les Droits de l'enfant au Comité des droits de l'Enfant de Genève, p. 18 « Respect des vues de l'Enfant. »

## Les adolescents s'expriment :

Pouvons-nous apprendre à être libres ?

Le 19 mars 2015, une centaine de jeunes d'Ile-de-France se sont retrouvés à l'Assemblée nationale pour débattre autour de cette question, suite à des discussions préalablement menées sous la responsabilité des référents de chaque établissement en partenariat et sous l'initiative du COFRADE : Henriette Aubay, bénévole associée, était en charge de l'organisation.

Les établissements suivants étaient représentés :

- ISC - Institution du Sacré-Coeur - de la Ville-du-Bois (91) : deux classes de troisième et un groupe de jeunes de l'aumônerie de Cinquième.
- Lycée Professionnel Jean-Pierre Timbaud (91) : une classe de seconde.
- Collège Jean Moulin d'Aubervilliers (93) : une classe de quatrième.
- CLAVIM : un groupe de jeunes du centre de loisir Culture, Loisirs, Animations de la ville d'Issy-les-Moulineaux (92).

Le Lycée Pablo Picasso de Perpignan n'a pas pu se rendre à Paris comme prévu, en raison du plan vigie pirate.

Etaient également présents, la Défenseur des Enfants, Geneviève Avenard, le Député du Pas-de-Calais, Guy Delcourt, la philosophe, Claudia Serban, l'avocate, Marie-Hélène Mathoudiakis et la présidente du COFRADE, Andrée Sfeir. Sollicités comme experts, leurs interventions ont permis de rappeler l'importance du droit et de la pensée au sein d'un débat citoyen constructif.



Pouvons-nous apprendre à être libres ? Cette question de l'apprentissage est au fondement de l'idée de liberté, car elle en interroge la nature même : la liberté nous est-elle donnée de l'extérieur par des normes ? Ou la liberté est-elle inhérente à l'espèce humaine ?

En tentant de répondre à ces questions tout au long du débat, les adolescents ont fait appel à un certain nombre de connaissances, et ont pu soulever des problèmes de fond touchant directement à l'effectivité de la liberté en France. En effet, ces *débats d'adolescents* ont permis aux jeunes de revenir sur les événements du mois de janvier en interrogeant les tenants de la liberté de presse. Mais aussi, ils leur ont permis de questionner et d'expérimenter les conditions d'exercice d'une liberté citoyenne au sein de la démocratie représentative française. Ces débats constituent un exemple d'application de la Convention, reconnaissant l'importance des libertés fondamentales de l'Enfant et futur citoyen, telles que la liberté d'expression ou de réunion. Tout comme la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* stipule que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits »<sup>2</sup>, la CIDE considère effectivement que « la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine ainsi que l'égalité et le caractère inaliénable de leurs droits sont le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde »<sup>3</sup>.

Les enfants et les adolescents, sont des acteurs qu'il est important d'écouter et de respecter pleinement sans distinction aucune.

Ainsi, à l'issue d'échanges préalables au sein de leurs établissements, les jeunes ont élaboré des synthèses écrites, lesquelles ont servi de fil conducteur pour l'animation des débats du 19 mars 2015. Quelles remarques ont-ils fait ?

### Extraits des synthèses écrites

« On ne peut pas être libres, en entravant d'autres personnes. »

« Moi je dirais qu'on apprend à être libre tout au long de sa vie. »

« La liberté on l'apprend et on la comprend en groupes et on connaît ainsi les opinions des autres. C'est ensuite seul chez soi qu'on réfléchit aux opinions des autres et qu'on construit sa liberté. »

« On peut être libre même malheureux. »

« A l'école on apprend ce qu'est la liberté, pas comment être libre. »

Les jeunes de troisième de l'ISC.

« On apprend à être libre : en discutant avec d'autres, surtout en les écoutant, en osant s'exprimer avec nos idées sans répéter les idées des autres (parents, copains, etc.). »

Les jeunes de cinquième de l'ISC Aumônerie.

---

<sup>2</sup> *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*, Article 1-1

<sup>3</sup> *Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant*, Préambule, §1



*« La liberté n'est pas innée, puisqu'elle ne peut se placer que dans les cadres fixés par la société, il faut apprendre ces cadres, ces lois pour arriver à être libre. »*

*« On nous donne un minimum de liberté, mais si on en abuse, on finit par ne plus en avoir. »*

*« Les mots liberté et respect vont ensemble. La liberté a des limites imposées par le respect qu'on doit aux autres. »*

*« C'est par rapport à l'autre qu'on détermine sa liberté. »*

*« La liberté est liée à la connaissance : si on ne sait rien, on ne peut pas être libre. »*

Les jeunes de quatrième du Collège Jean Moulin.

*« Grâce à l'éducation donnée par la famille, l'entourage, on apprend à être libre en respectant les autres. »*

*« Chacun a la liberté de s'interdire à soi-même certaines choses. »*

*« Vivre ensemble avec la loi, le respect, l'éducation, les valeurs communes, les religions, cela permet à chacun de faire ce qu'il veut, donc être libre, tout en respectant la liberté des autres. »*

Les jeunes de seconde du Lycée J.P. Timbaud.

*« Un groupe est libre mais l'individu ne l'est pas, il doit se conformer aux règles, aux codes qui régissent le groupe. »*

*« La liberté s'acquiert par l'éducation. »*

*« L'école nous enseigne des compétences qui nous aideront à faire nos choix dans la vie : comment penser librement, critiquer et analyser. »*

Les jeunes du CLAVIM.

Le 19 mars 2015, les jeunes ont été invités par le COFRADE à l'Assemblée nationale pour échanger entre eux et avec les experts présents.



# LA LIBERTÉ

« Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne »

*Déclaration universelle des droits de l'Homme, Article 3.*

## La liberté : un principe universel ?

*Pour concevoir la liberté comme principe, l'animatrice commence par orienter le débat sur sa dimension universelle.*

### *Préambule de la CIDE*

« Reconnaissant qu'il y a dans tous les pays du monde des enfants qui vivent dans des conditions particulièrement difficiles, et qu'il est nécessaire d'accorder à ces enfants une attention particulière ;  
Tenant dûment compte de l'importance des traditions et valeurs culturelles de chaque peuple dans la protection et le développement harmonieux de l'Enfant ;  
Reconnaissant l'importance de la coopération internationale pour l'amélioration des conditions de vie des enfants dans tous les pays, et en particulier dans les pays en développement. »

### - Barbara Walter

« La liberté est-elle un principe universel, valable pour tous sans distinction aucune ? »

*(les jeunes des différents établissements commencent à prendre la parole successivement)*

### - Les jeunes

« La liberté, c'est quelque chose que l'on doit respecter dans un sens humain. »

« La liberté est apportée par l'éducation et par la loi. »

« La loi nous rend égaux. Sans loi, c'est la loi du plus fort. La loi c'est aussi l'égalité. »

« Liberté et égalité ne vont pas l'un sans l'autre. »

« La liberté c'est de faire ce que je ne suis pas obligé de faire. »

« On est libre quand on accomplit ses désirs, lorsque l'on choisit ce que l'on veut faire. »

« Malgré les lois, les limites de notre système, on peut choisir ce que l'on fait, et c'est à partir de ce moment qu'on devient libre. »

« Lorsqu'on dépasse la loi, lorsque l'on devient nous même acteur de cette loi, on devient libre. »

### - Claudia Serban

« Le fait d'être exempt de toute contrainte, signifie-t-il que nous sommes réellement libre ? »

## Rapport 2015 du COFRADE

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant est un texte universel contraignant les États parties à respecter les droits fondamentaux de l'enfant. Malgré cette force de contrainte, et comme le remarquent les adolescents, pouvons-nous considérer que ces droits universaux ont la même effectivité pour tous? Dans son rapport à l'ONU, le COFRADE dénonce la situation des mineurs étrangers en France, en particulier dans le cadre des centres de rétention administrative : l'enfant n'est pas considéré comme un sujet de droit par l'administration française et n'est que l'accompagnant de ses parents. Cette injustice se réitère dans le cas des mineurs isolés. Placés en rétention en tant qu'adulte, ils ne peuvent pas bénéficier d'un accès au droit et à l'assistance d'un conseil. La vulnérabilité de ces jeunes est renforcée par leur difficulté à être protégés et conseillés dès leur arrivée sur le territoire national, en raison de la suspicion qui pèse sur eux la plupart du temps.

### - Les jeunes

« La liberté, c'est la capacité de choisir. Quand on a cette capacité-là, on se sent libre ».

« La liberté, c'est répondre de ses actes »

« On ne peut pas fixer les limites de la liberté car elle est soumise aux cultures et aux lois. On n'a pas les mêmes cultures, c'est pourquoi il y a une telle incompréhension entre les peuples. »

« Le niveau de liberté n'est pas le même partout dans le monde. »

« On a tous les mêmes libertés mais on n'a pas tous les mêmes droits. »

### - Geneviève Avenard

« Il existe des textes internationaux qui sont signés par tous les pays et qui reconnaissent des droits à tous les enfants, quel que soient les pays dans lesquels ils vivent. Ce sont des droits fondamentaux reconnus à tous les enfants du monde. »



© COFRADE

### Article 13-I de la CIDE

« L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant ».

### Rapport 2015 du COFRADE

En de nombreux points, l'effectivité du droit à la liberté d'expression est ralentie.

En effet, les conseils municipaux et départementaux d'enfants, présents dans environ 400 villes et départements, permettent aux jeunes d'expérimenter la démocratie, de faire entendre leurs idées et de présenter leurs projets. Mais ils sont pris en compte de manière inégale par les différentes collectivités.

Par ailleurs l'école doit prendre véritablement en compte la parole de l'enfant. Ceci sous-entend la formation des adultes présents dans les instances représentatives à l'écoute de la parole des enfants.

## La liberté : une utopie ?

*L'animatrice demande si ces droits fondamentaux - tels que la liberté - ne sont pas tout simplement une utopie.*

- Barbara Walter

« Alors, pensez-vous que la liberté est une simple utopie ? »

- Les jeunes

« La liberté, n'est-elle pas une idée que l'on se fait ? N'est-elle pas une utopie ? »

« La liberté est une utopie parce qu'elle n'est pas universelle. »

« La liberté, c'est quelque chose que l'on ressent et non une vérité absolue. »

« On peut se sentir libre, sans vraiment l'être comme quand on est manipulé. »

« On a conscience d'être libre, alors que c'est totalement faux. On est contrôlé par les médias. On nous fait croire que l'on est libre, alors que c'est faux. »

« Selon les consciences de chacun, on est pas tous ouverts de la même manière et on est tous différents sur le point de l'information, et c'est comme cela qu'il peut y avoir des manipulations. »

« Certes c'est une utopie, mais chacun a la liberté d'aller la chercher par soi-même. »

« Devenir libre ça nécessite des efforts. »

« Pour être libre, on a forcément besoin d'un esprit critique pour faire la part des choses. »

« Toutes les formes de liberté ont été acquises par l'homme. »

« Il faut se poser des questions quand on se plaint de ne pas avoir de liberté. Il faut se bouger soi-même pour avoir cette liberté. »

- Geneviève Avenard

« La liberté est une utopie qui devient une réalité grâce à la loi et aux droits qu'elle décline. »

# LIBERTÉ ET CONTRAINTE

« La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres »

John Stuart Mill.

## Article 28 de la CIDE

« Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances ».

## Article 29 de la CIDE

« Les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à : favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ; inculquer aux enfants le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies ; préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone ».

## Liberté et éducation : libres sans la contrainte de l'école ?

*Après avoir défini la notion de liberté, le débat se porte sur une question plus concrète concernant l'apprentissage des libertés et des contraintes.*

- Barbara Walter

« Peut-on être libre de ne pas apprendre ? Que pensez-vous de cette expérience : un enfant de 7 ans est dans une école où l'on n'est pas obligé d'apprendre, à qui on dit « vous apprendrez quand vous aurez envie ».

- Les jeunes

« Je pense qu'il ne sentira pas la pression de l'éducation et que c'est un atout. »

« Je ne suis pas d'accord, parce que je pense que c'est très important de transmettre notre savoir. »

« Moi je te rejoins parce que l'enfant a envie de faire ce qu'il veut, et apprendre n'est pas le premier truc auquel il va penser. »

« Je suis d'accord avec les deux, il faut la loi et pas la loi, il faut trouver le juste milieu. On ne peut pas trop contraindre les enfants mais si on ne les force pas, ils vont être trop libres. »

« En fait il y a une contrainte à chaque droit, si on a droit à tout, il y a forcément une limite à tout, chaque droit est encadré. »

« En ayant des droits on a des lois, on met en place des lois pour que chacun ait des libertés propres qui n'entravent pas la liberté des autres, sans loi ce serait le chaos. »

« Si un enfant ne veut pas apprendre à lire et s'il voit ses amis lire plein de livres, il va se rendre compte qu'il ne peut pas lire. »

« Si on n'était pas libre, on ne serait pas dans cet espace de débat, mais si on était trop libre on ne serait peut-être pas là non plus. »

## Rapport 2015 du COFRADE

Le système d'éducation français est plus inégalitaire en 2012 qu'il ne l'était 9 ans auparavant et les inégalités sociales se sont surtout aggravées entre 2003 et 2006 (43 points en 2003 contre 55 en 2006 et 57 points en 2012). Aujourd'hui en France, lorsque l'on appartient à un milieu défavorisé, on a clairement moins de chances de réussir qu'en 2003. L'école doit prendre véritablement en compte la parole de l'enfant. Ceci sous-entend la formation des jeunes et des adultes à la CIDE, la formation des jeunes à l'expression et la formation des adultes présents dans les instances représentatives à l'écoute de la parole des enfants.

« L'éducation ça nous permet de comprendre la liberté, mais pour être conscient d'être libre il faut le savoir, et pour le savoir il faut l'apprendre. La liberté est apportée par l'éducation, c'est une contrainte mais aussi un enrichissement. »

« La liberté nous est apportée par notre éducation, qu'elle soit familiale ou scolaire. »

« C'est l'éducation qui bâtit une personnalité à la personne. Il n'y a pas besoin d'être intelligent, la liberté c'est quelque chose qu'on doit respecter dans notre sens humain. La liberté nous est apportée par notre éducation maternelle. L'éducation est une manière d'enrichir la personne, de bâtir une personnalité. »

- Marie Hélène Mathoudiakis

« La loi donne des droits donc elle permet la liberté. Le droit est une prérogative, plutôt qu'une limite. »

- Geneviève Avenard

« On peut faire le lien entre liberté individuelle et liberté collective car on vit dans une société. Par exemple, si on ne respecte pas le code de la route, collectivement la circulation n'est plus possible. »

- Claudia Serban

« Cette idée d'une liberté limitée est très importante parce qu'une liberté sans limites ne peut plus s'exercer. Elle est irresponsable, arbitraire, et illégitime. Elle devient injuste, elle s'annule elle-même. »



© COFRADE

### Article 2-1 de la CIDE

« Les États parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation ».

### Article 37 de la CIDE

« Les États parties veillent à ce que : nul enfant ne soit privé de liberté de façon illégale ou arbitraire. L'arrestation, la détention ou l'emprisonnement d'un enfant doit être en conformité avec la loi, n'être qu'une mesure de dernier ressort, et être d'une durée aussi brève que possible ; Tout enfant privé de liberté soit traité avec humanité et avec le respect dû à la dignité de la personne humaine, et d'une manière tenant compte des besoins des personnes de son âge. »

## Droit et liberté : la loi facteur de développement ou restriction de la liberté ?

- Barbara Walter

« Quel rôle donnez-vous à la loi dans la réalisation effective de la liberté ? »

- Les jeunes

« Il faut de la loi et il ne faut pas de loi. Il faut trouver le juste milieu entre les deux. »

« Si on ne force pas les enfants, ils vont être trop libres. »

« Il y a une contrainte à chaque droit. »

« Si vous avez un droit à tout, il y a une limite à tout. »

- Marie Hélène Mathoudiakis

« La loi donne des droits et donc la liberté. »

- Les jeunes

« En ayant des droits, on a des lois. »

« Il y a des extrêmes : si on fait tout ce qu'on veut il va se passer un moment où ça va être un peu l'anarchie totale. »

« C'est pour cela que l'on met en place des lois pour que tout le monde puisse avoir des droits, que chacun ait des libertés propres qui n'empiètent pas sur la liberté des autres. »

« Sans loi, ces droits seraient présents mais non applicables. »

- Claudia Serban

« Il y a un lien entre liberté individuelle et liberté collective. »

- Les jeunes

« La loi nous impose des limites à notre liberté. »

« Ce n'est pas la loi qui nous apporte notre liberté. »

« La liberté est apportée par l'éducation que l'on reçoit. »

## Rapport 2015 du COFRADE

La justice des mineurs se confond de plus en plus avec celle des adultes. En effet, le COFRADE dénonce le recul que présente la politique de la Protection Judiciaire de la Jeunesse vers la pénalisation, au lieu de la prévention avec l'ouverture de places de prison ou assimilée (centre éducatif fermé) au détriment des foyers de protection.

### - Claudia Serban

« C'est une idée importante : si la liberté est illimitée, elle s'annule elle-même parce qu'elle ne peut plus s'exercer car elle devient irresponsable, injuste, arbitraire et illégitime. C'est pour cela qu'il est nécessaire d'imposer une limite à la liberté. Et cette limite c'est la loi. »

### - Les jeunes

« L'éducation, ce n'est pas une liberté : en France il y a une loi qui oblige, on n'est pas libre. »

### - Claudia Serban

« En fait, c'est un droit inscrit dans la CIDE, comme le droit à la liberté d'opinion, de religion, etc. Le droit à l'éducation ouvre des espaces de liberté, d'accès à l'autonomie. »



© COFRADE



# LIBERTÉ ET ÉGALITÉ

---

« Un immense besoin d'étonnement, voilà toute l'enfance, et c'est en songeant à cela que j'applaudis, nature, aux géants que tu formes » Victor Hugo

---

## *Article 2-2 de la CIDE*

« Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour que l'Enfant soit effectivement protégé contre toutes formes de discrimination ou de sanction motivée par la situation juridique, les activités, les opinions déclarées ou les convictions de ses parents, de ses représentants légaux ou des membres de sa famille ».

## *Article 27 de la CIDE*

« Les États parties reconnaissent le droit de tous les enfants à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social ».

## Libres et égaux en droits ?

- Barbara Walter

« Les textes fondateurs vous disent « libres et égaux en droit ». Pensez-vous que liberté et égalité soient liés ? »

- *Les jeunes*

« Pour moi, la liberté est indissociable de l'égalité. »

« Les libertés ne sont pas égales partout dans le monde. Elles sont différentes selon les pays, selon les cultures, selon les religions. »

« Dans certains pays, il y a encore de l'esclavage. Le niveau de liberté n'est pas le même partout dans le monde. En France, on a beaucoup de libertés, de traités qui protègent. »

« On a tous la même Liberté, avec un grand L, définie par les instances internationales, mais on n'a pas les mêmes droits, pas la même marge de manœuvre : les droits sont fixés par les États, par chaque assemblée de chaque pays : les droits ne sont pas équivalents partout. D'un point de vue universel, on a la même liberté, le même grand principe, mais pas le même exercice de la liberté. »

« Le cadre et les limites fixés par la loi sont différents selon les pays. Il n'y a pas forcément d'école pour apprendre la liberté donc c'est différent partout dans le monde. »

- Barbara Walter

« Vous dites dans vos synthèses que l'argent crée des inégalités, le pouvoir aussi ».

## Rapport 2015 du COFRADE

Les jeunes subissent des discriminations dans tous les domaines et à tous les âges. Nous pouvons constater cela notamment dans le cadre de l'accès aux crèches qui reste difficile pour les familles les plus démunies.

Par ailleurs, ces discriminations se poursuivent et sont cumulatives lors de l'insertion professionnelle. Les jeunes issus des quartiers défavorisés rencontrent également des discriminations dans l'accès au stage et à l'emploi et se sentent alors très souvent marginalisés.

### *Les jeunes*

« Oui, si on peut se payer un bon avocat, on risque moins. Par exemple, les personnes riches qui ont commis un crime peuvent se payer un bon avocat et auront plus de chance d'avoir une peine moins grave, elles n'iront pas forcément en prison. Les pauvres ont plus de chance d'avoir une peine plus élevée. »

« Le pouvoir, c'est aussi une inégalité. Le puissant qui a commis un crime – il y a eu une affaire récemment – ne sera pas jugé parce que c'est quelqu'un qui a du pouvoir et de l'influence. »

#### - Marie Hélène Mathoudiakis

« Il existe en France l'aide juridictionnelle qui permet à chacun d'avoir un avocat. Un individu plus pauvre pourra avoir accès gratuitement à quelqu'un qui le conseille et le défend. On a tous un égal accès à la justice. Après, les qualités et les compétences d'un avocat sont aussi variables que les qualités et les compétences de tout être humain, ça n'entre pas dans le cadre du droit... »

#### - Guy Delcourt

« Il y a de moins en moins de collusion entre les ténors du barreau et les magistrats. On peut saluer l'indépendance d'une magistrature incorruptible. Comme garantie de la liberté, la qualité de la presse d'investigation, la vraie, est un plus : les grandes affaires politico-financières sont instruites parce que la presse a décidé de ne pas se taire. Et l'opinion publique est très réactive et vos interventions le prouvent : plus vous réagirez, plus vous contribuerez à plus d'égalité entre pauvres et riches sur le plan de la justice ».

#### - Geneviève Avenard

« Les droits sont universels, comme ceux inscrits dans la Convention. Mais si la CIDE a été ratifiée, elle n'est pas forcément appliquée. Il existe en France des mécanismes de contrôle de leur application, comme le Défenseur des droits. Et pour tous les pays, le Comité des droits de l'enfant de l'ONU qui examine tous les 5 ans l'état de l'application des droits dans chaque pays ».

## Expérience du sentiment de liberté.

### *Article 31-1 de la CIDE*

« Les États parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer aux jeux et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique ».

### *Article 31-2 de la CIDE*

« Les États parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique, et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans les conditions d'égalité. »

### - Barbara Walter

« À quel moment vous sentez-vous libre ? Dans quelles circonstances êtes-vous conscient d'être libre ? »

### - Les jeunes

« Moi, je me sens libre quand je fais mon sport, quand je fais du sport en compétition. Ça me rend fier de réussir. »

« Je pense que je me sens libre quand je fais mieux que les autres, quand je fais quelque chose que les autres ne savent pas faire.

Quand je dessine - par exemple, j'aime dessiner un paysage - ça renvoie un peu à la passion du sport, j'ai le sentiment d'être libre, pas soumis aux autres. »

« Je voulais juste réagir : ça fait un peu « Je suis libre quand je me sens supérieur aux autres » et donc ça me dérange un peu parce qu'alors, liberté ne rime plus avec égalité. Pour moi, la liberté est possible quand il y a égalité. »

« Moi, je ne me sens pas vraiment libre parce qu'il y a des lois... Mais je suis libre physiquement, je peux sortir et aller où je veux. »

### - Claudia Serban

« La liberté, est-ce exercer librement ses facultés comme dans le sport? C'est une première forme de liberté, mais il faut qu'un cadre soit garanti pour ce libre exercice des facultés. L'école, la compétition, sont de tels cadres sans lesquels les facultés, les passions ne s'exercent pas... Il y aurait plusieurs niveaux de liberté ? »

### - Les jeunes

« La liberté, c'est la capacité de choisir. Mais on peut être manipulé, comme dans un tour de magie, donc la liberté, c'est quelque chose qu'on ressent. »

« Plus on a de capacités de choisir, plus on est libre. Moins on en a moins on est libre. »

## Rapport 2015 du COFRADE

Le COFRADE dénonce le manque de moyens financiers et de personnels pour les activités extrascolaires (pendant les récréations, les heures de repas, etc.) dans les établissements scolaires.

Il n'y a pas d'engagement de l'État pour véritablement assurer un droit aux vacances et aux loisirs pour tous alors que la CIDE reconnaît ces droits.

### - Barbara Walter

« Mais c'est compliqué souvent de choisir : pourquoi aller à droite plutôt qu'à gauche ? Pour ça on en revient aux connaissances, à la réflexion. Pour pouvoir dire « là, c'est mieux », il faut avoir le discernement nécessaire pour avoir la liberté de choisir. Le jeune enfant devra être guidé par exemple. Il faut savoir ce qui nous attend d'un côté comme de l'autre... »

### - Les jeunes

« La liberté, c'est de faire ce que je ne suis pas obligé de faire en fait. Par exemple à l'école on n'est pas libre parce qu'on me dit « De 8h à 9h, vous avez maths ». Tandis que si on y allait de nous-mêmes de 8h à 9h, ce serait de la liberté. Quand on choisit de lire à tel moment ou de faire de l'ordinateur à tel moment, c'est de la liberté. »

### - Claudia Serban

« Est-on libre quand on accomplit ses désirs ? Je dirai qu'on est heureux mais est-on libre ? Ce n'est pas encore une forme de liberté. De même quand on satisfait ses désirs, ses pulsions, c'est le déploiement de la vie biologique. Il n'y a pas là de forme de liberté, si ce n'est peut-être l'absence de contraintes... »

### Les jeunes

« Faire quelque chose de mieux que les autres, ça ne me fait pas penser à la liberté mais à la fierté. Ça me rend fier d'être plus fort que les autres par exemple et cette fierté ça peut donner un sentiment de liberté. »



- **Barbara Walter**

« En résumé, on est libre quand on accomplit ses désirs, quand on choisit ce qu'on veut faire, sa passion, choisir de dessiner, de faire du cheval, etc. »

- *Les jeunes*

« Malgré les lois, les limites, on peut choisir ce qu'on veut faire. Rester dans le cadre de la loi, mais aller au plus loin, on devient nous, on devient acteur de cette loi, à ce moment-là on devient libre.»

« Pour avoir la liberté de choisir, il faut savoir. »

- **Claudia Serban**

« Une liberté trop grande s'annule, devient illégitime. Elle ne peut pas s'exercer sans devenir injuste. »



© COFRADE



## Liberté et groupe.

- Barbara Walter

« Vous avez beaucoup parlé de groupes dans vos synthèses, à quel prix acceptez-vous d'appartenir à un groupe? »

- *Les jeunes*

« Dans un groupe il y a toujours quelqu'un qui domine, un leader .»

« Mais c'est à nous de trouver le groupe qui respecte nos valeurs. Le leader c'est celui qui remplit le mieux les valeurs du groupe, c'est celui qui s'affiche en tête du groupe. »

« S'il y a un leader, c'est qu'on s'entend bien avec lui. Si c'est notre ami, on peut le faire changer d'avis si on n'est pas d'accord avec ses choix. Mais si on n'ose pas s'affirmer dans le groupe, il vaut mieux en changer. »

- Claudia Serban

« On peut se demander si dans les relations entre personnes, il y a toujours quelqu'un qui domine et quelqu'un qui est dominé, est-ce que la supériorité veut toujours dire injustice et domination de l'autre ? »

- Marie Hélène Mathoudiakis

« En vous écoutant ça me fait penser au droit de vote. Il me semble que vous êtes dans une situation de non vote alors que la liberté c'est de pouvoir voter, de pouvoir faire un choix. Par exemple, le choix de s'extraire ou non d'un groupe. »

- *Les jeunes*

« Moi, je ne suis pas vraiment d'accord avec la notion de groupe. On doit tous vivre ensemble, chacun doit exercer sa liberté sans entraver celle des autres, c'est la seule contrainte qui existe vraiment. Si on pose des lois c'est pour éviter de gêner les autres, de les rendre malheureux, c'est ça la limite de la liberté, c'est de pouvoir vivre en commun. »

### Article 15-1 de la CIDE

« Les États parties reconnaissent les droits de l'Enfant à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique ».



- Barbara Walter

« Oui mais c'est compliqué - et en particulier à l'adolescence - de faire ses propres choix indépendamment du groupe dans lequel on est. C'est compliqué de ne pas écouter les mêmes musiques, de ne pas s'habiller pareil, etc. »

© COFRADE

- Les jeunes

« Oui mais c'est pour ça que l'école nous permet de nous forger des opinions. On n'est pas encore adulte, on est en train de choisir notre voie, on va comprendre comment vivre ensemble, comment devenir indépendant. L'école nous apprend à respecter l'opinion des autres sans se moquer. C'est une contrainte indispensable qui nous permet d'être libres après. »

« Il n'y a pas forcément de leader dans un groupe parce que l'on a tous des qualités différentes et des défauts différents qui vont nous rendre égaux. C'est grâce à ça qu'on va se compléter pour être libres ensemble, les différences vont nous rendre égaux. »

- Claudia Serban

« En même temps on est égaux malgré les différences, mais il y a quelque chose de juste dans cette affirmation. On est égaux aussi dans notre droit à la différence .»

- Marie Hélène Mathoudiakis

« Je crois que l'on n'a pas tellement le droit à la différence. Mais le code pénal condamne ceux qui ne respectent pas quelqu'un qui a une couleur différente, une morphologie différente. La liberté devrait nous amener à respecter toutes les personnes dans leur pluralité. »

# LIBERTÉ D'EXPRESSION

« Quand la vérité n'est pas libre, la liberté n'est pas vraie » Jacques Prévert

## *Article 17-1 et 17-1 e de la CIDE*

« Les États parties reconnaissent l'importance de la fonction remplie par les médias et veillent à ce que l'enfant ait accès à une information et à des matériels provenant de sources nationales et internationales diverses, notamment ceux qui visent à promouvoir son bien-être social, spirituel et moral ainsi que sa santé physique et mentale ».

## *Article 13-1 de la CIDE*

« L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée, ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant ».

## Liberté et réseaux sociaux.

- Barbara Walter

« Est-ce que les réseaux sociaux sont des outils de liberté ? »

- *Les jeunes*

« Les réseaux sociaux empêchent la liberté, on croit être libre, en fait on est enfermé dans sa chambre, on n'est pas physiquement avec d'autres. »

« Non on est libre, on a le choix d'aller où on veut, sans qu'on nous l'interdise. »

« Dans les journaux, il y a de la censure. Internet c'est le seul média libre. On peut dire ce que l'on veut, on peut partager notre opinion, c'est la liberté d'expression. »

« Pour moi, Internet c'est comme dans la rue mais les réseaux sociaux, c'est des entreprises de particuliers qui nous aliènent, pour avoir un maximum d'adhérents, on se crée une vie virtuelle. »

« Internet, ça permet d'être libre mais c'est trop libre avec des informations parfois fausses mais on peut aussi s'enrichir. »

« Il y des mauvais sites qui nous manipulent, on peut rentrer dans un groupe et on ne sait pas qui est derrière l'écran. Il faut connaître les limites. »

« On est libre, il y a un cadre, c'est comme dans la vie normale, mais c'est une liberté nouvelle à réfléchir au point de vue juridique. Il peut y avoir des injures, du harcèlement. Il faudrait travailler là-dessus. »

« Les réseaux sociaux c'est comme un masque, on ne sait pas ce qu'il y a derrière, on peut cacher ce que l'on veut et faire passer ce que l'on veut. »

« On peut se faire piquer notre compte et quelqu'un peut parler à notre place. »



## Rapport 2015 du COFRADE

Concernant le respect de la vie privée, le COFRADE dénonce l'utilisation des différents fichiers existants au sein de l'Éducation nationale (Base Elève, schooner, etc.) qui collectent les données personnelles des élèves et de leur famille et qui peuvent être croisés avec ceux d'autres administrations sans que les familles soient informées de leur existence et de leur utilisation.

Concernant les médias télévisuels, le COFRADE dénonce l'absence de contenus éducatifs et bénéfiques pour l'Enfant, grand oublié des politiques publiques médiatiques.

### - Guy Delcourt

« Nous sommes dans le débat de la loi sur le renseignement qui comprendra deux parties : une sur le terrorisme et une sur les réseaux sociaux et leur utilisation possible par des forces subversives. J'ai demandé que devant une injure suprême (ou un grave danger), nous ne fassions pas perdre du temps aux juges et que nous puissions prendre une décision administrative de blocage du site, ce qui m'a valu un déferlement de messages d'insultes sur les réseaux sociaux. »

### - Geneviève Avenard

« Il y a aussi pour Internet la loi sur la presse de 1981, qui ne permet pas de dire tout ce que l'on veut sur Internet. Faites bien attention, il y a des enfants qui ont déjà été condamnés pour des propos tenus sur Facebook. Ce n'est pas un espace de non droit et ça le sera de moins en moins. »

### - Marie Hélène Mathoudiakis

« Malheureusement c'est ce qui s'applique pour la loi française mais Internet c'est la porte ouverte à tous les pays et à toutes les législations. C'est la raison pour laquelle les réseaux sociaux et Internet ne sont pas toujours porteurs de liberté. J'en veux pour preuve la pédocriminalité où l'on vous confronte à des images horribles. Ou encore, quand on vous invite au nom de la religion à partir au bout du monde pour tuer quelqu'un qui a autant le droit de vivre que vous. Mais en même temps, les réseaux sociaux permettent à des gens qui sont dans des pays où il n'y a pas de démocratie de s'exprimer, de nous alerter et de nous permettre de leur venir en aide. »

© COFRADE



## Conclusion des jeunes

- On apprend la liberté quand on va à l'école parce qu'on ne peut pas l'apprendre tout seul, on a besoin d'être avec les autres.
- Si on fait une erreur, on peut apprendre de notre erreur, en se trompant.
- On a besoin d'apprendre pour être libre.
- Il faut connaître, apprendre et aussi être avec les autres.
- La liberté doit s'apprendre mais surtout elle doit s'entretenir. Elle doit être définie par des règles qui s'appliquent à tout le monde et de ce fait sont justes.
- La Liberté avec un grand L n'a pas de définition, on ne peut pas l'apprendre. La liberté s'entretient au fil du temps, c'est au fil des petites libertés qu'on atteint petit à petit la Liberté avec un grand L.



© COFRADE

## Conclusion de Guy Delcourt

Merci, Madame la Présidente, Madame la Défenseur, Mesdames et Messieurs les enseignants et les animateurs, vous les jeunes, j'aurais aimé que la presse soit davantage présente, elle aurait vu un bel exemple de liberté d'expression, de diversité, d'intelligence de notre jeunesse.

Si nous voulons être crédibles dans nos ministères, il faut que nos écoutes ne soient pas seulement des écoutes de circonstances. Pour les droits de l'enfant nous nous entendons tous bien, quelle que soit notre couleur politique et nous sommes tous unis sur ce combat.

Monsieur Claude Bartelone aurait voulu conclure ces débats mais les événements de Tunisie l'empêchent d'être là.

C'est très fort ce que vous avez énoncé, et je n'oublie pas le travail préparatoire, merci à vos enseignants et vos animateurs de cet engagement.

Vous allez prendre ce couloir assez exceptionnel qui mène au Palais de la République aujourd'hui, et qui menait à la royauté hier. Quand vous y serez, n'oubliez jamais que vous êtes chez vous et que c'est là que se décide la liberté, que s'organise l'égalité et que l'on se bat pour la fraternité. Il n'y a pas de fauteuil acquis et peut être parmi vous, car j'ai entendu quelques talents politiques qui s'ignorent, il y a une relève qui se prépare. Plutôt que de dire que les politiques sont tous pourris - comme se plaisent à le colporter certains - puissiez-vous dire « moi demain, je serai la relève parce que j'y crois ». Quelque soit la couleur de votre peau, faites que la richesse de la France, c'est-à-dire cette diversité que vous représentez aujourd'hui, ne soit jamais altérée. Soyez vigilants, c'est cette liberté-là que vous devez porter.

Merci à notre philosophe, merci à notre avocate, pour les mots puissants, mais bien ciblés que vous avez prononcés, et vous les jeunes, transmettez ce message à vos camarades qui n'ont pas eu la chance d'entendre ce qui s'est dit aujourd'hui, servez-vous des réseaux sociaux pour relater ce qui s'est passé aujourd'hui.

Soyez, vous les collégiens, les lycéens, les ambassadeurs de la tolérance et de la liberté.



© COFRADE

## **Le COFRADE et son réseau d'organisations adhérentes s'engagent pour les droits de l'enfant.**

**ACPE**, Agir Contre la **P**rostitution des **E**nfants, <http://www.acpe-asso.org/> Action contre la prostitution des enfants.

**AFPEN**, Association Française des **P**sychologues de l'**E**ducation **N**ationale, [www.afpen.fr](http://www.afpen.fr)  
Promouvoir les apports de la psychologie et des psychologues à l'école.

**AJD**, Fondation **AJD** Maurice Gounon, [www.fondation-ajd.com](http://www.fondation-ajd.com) Protection de l'Enfance, Prévention, Insertion, Hébergement.

**ALEFPA**, Association **L**aique pour l'**E**ducation et la **F**ormation **P**rofessionnelle des **A**dolescents,  
[alefpa.asso.fr](http://alefpa.asso.fr) Laïcité, éducation, accompagnement, prévention, autonomie, handicap.

**AMFE**, Association **M**aladies **F**oie **E**nfants, <http://www.amfe.fr/> Réunir des fonds pour la recherche sur les maladies hépatiques, soutenir les familles.

**APACHE**, Association **P**our l'**A**mélioration des **C**onditions d'**H**ospitalisation des **E**nfants,  
<http://www.apache-france.com> Replacer l'enfant au cœur de la problématique des soins hospitaliers.

**APEV**, Aide aux **P**arents d'**E**nfants **V**ictimes, [www.apev.org/](http://www.apev.org/) Conseil et soutien des familles d'enfants victimes, recherche des enfants disparus, prévention.

**APPEL**, **A**ppel au Développement pour les Enfants du Monde, <http://www.lappel.org>  
Amélioration des conditions de vie.

**BICE**, **B**ureau **I**nternational **C**atholique de l'**E**nfance, [www.bice.org](http://www.bice.org) Réseau international de membres agissant pour la dignité et le droit des enfants.

**Cafézoïde**, <http://cafezoide.asso.fr/> Premier café culturel pour les enfants.

**La Cause des enfants**, La Cause des Enfants, Espace St. Léger, <http://lacausedesenfants.asso-web.com> Briser le mur du silence des enfants maltraités.

**CLAVIM**, **C**ulture, **L**oisirs, **A**nimations de la **V**ille d'**I**ssy les **M**oulineaux, [www.clavim.asso.fr](http://www.clavim.asso.fr)  
Loisirs, vacances, éducation, citoyenneté, prévention, insertion, animation dans les quartiers et du soutien à la parentalité.

**DDEN 78**, Délégués Départementaux de l'Education Nationale des Yvelines.

**EGPE, Ecole des Grands-parents Européens**, <http://www.egpe.org/> Réfléchir au statut des Grands-Parents dans la famille et la société, promouvoir leur place et leur rôle.

**Eléphant vert**, Association l'Eléphant vert, [www.elephantvert.com](http://www.elephantvert.com) Accueil, Accompagnement, Prévention, Débats.

**L'Enfant bleu**, [www.enfantbleu.org](http://www.enfantbleu.org) Défense enfance maltraitée, prévention école.

**Enfance Majuscule**, Enfance Majuscule Fédération des Comités (Fédération des Comités Alexis Danan pour la protection de l'Enfance), <http://enfance-majuscule.fr> Fédération de comités pour la Protection de l'Enfance.

**Enfance et Partage**, [www.enfance-et-partage.org](http://www.enfance-et-partage.org) Protéger, défendre et prévenir les enfants contre toutes formes de maltraitance.

**Enfance-Télé : Danger**, [enfanceteledanger.fr](http://enfanceteledanger.fr) Protection et information ; organisation des "10 jours sans écran".

**ENS, Ecole Normale Sociale**, [www.ensparis.fr](http://www.ensparis.fr) Centre de formation et centre social : ENS, laboratoire du travail social.

**Espace Boris Vian**, [lespaceborisvian.fr](http://lespaceborisvian.fr) Anime le Comité Départemental des Droits de l'Enfant de la Loire.

**ESPPER**, Association Ensemble pour Soutenir les Projets et Programmes en faveur des Enfants de la Rue, <http://www.espper.org> Aider les actions de réinsertion sociale et professionnelle des enfants et des jeunes de la rue.

**ETSUP**, Association des Surintendantes d'Usines et des Services Sociaux, <http://etsup.com/> Centre de formation préparant aux métiers du travail social.

**EVEIL**, Association Eveil, <http://www.eveil.asso.fr/> Pour l'éveil des jeunes à la citoyenneté.

**FAF, Famille Adoptive Française**, [www.lafamilleadoptivefrancaise.fr](http://www.lafamilleadoptivefrancaise.fr) Organisme autorisé pour l'Adoption d'utilité Publique (France et Etranger).

**FCPE**, Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des Ecoles Publiques, <http://www.fcpe.asso.fr/> Fondée en 1947, la FCPE est la première fédération de parents d'élèves.

**FDDEN**, Fédération des Délégués Départementaux de l'Education Nationale, <http://www.dden-fed.org/> Un partenaire ami de l'école publique.

**FEEM, Femmes et Enfants du Monde**, [feemonde.blogspot.com](http://feemonde.blogspot.com) CIDE, cybercriminalité : nous nous mobilisons.

**FNAREN**, Fédération Nationale des Associations de Rééducateurs de l'Education Nationale, <http://fnaren.fr/> Aide aux enfants rencontrant des difficultés scolaires.

**Fondation pour l'enfance**, [www.fondation-enfance.org](http://www.fondation-enfance.org) Des repères pour se construire.

**Fondation SCELLES**, [www.fondationscelles.org](http://www.fondationscelles.org) Connaître, comprendre et combattre l'exploitation sexuelle commerciale dans le monde.

**FSU**, Fédération Syndicale Unitaire, <http://fsu.fr/> 1ère organisation syndicale de la fonction publique d'Etat.

**Glenn Hoel**, Glenn Hoel-Enfance Maltraitée, [www.glenn-hoel.com](http://www.glenn-hoel.com) Interventions écoles, spectacles, conférences, expo photos-citations...

**Grands Parrains Petits Filleuls**, Grands Parrains et Petits Filleuls, [grandsparrains@orange.fr](mailto:grandsparrains@orange.fr) Grand-parrainage bénévole d'enfants.

**GREF**, Groupement des Retraités Educateurs sans Frontière, <http://www.gref.asso.fr/> Trouver des solutions au problème de l'éducation dans les pays en voie de développement.

**MAE**, Mutuelle Assurances Elèves, <https://www.mae.fr/> Mutuelle d'assurance solidaire au service des enfants et de la famille.

**Le Monde à Travers un Regard**, <http://lemondeatraversunregard.org> Prévention et lutte contre la pédocriminalité et l'inceste.

**OCCE**, Office Central de Coopération à l'Ecole, <http://www.occe.coop/> Fédère la vie et l'action pédagogique de la plupart des coopératives scolaires de l'école primaire et d'un grand nombre de foyers coopératifs de collèges et de lycées.

**Secours Populaire Français**, <http://www.copaindumonde.org/> Mouvement d'enfants du Secours populaire Français leur permettant de devenir auteur et acteur de solidarité : défense des droits de l'Enfant par des actions solidaires.

**SLEA**, Société Lyonnaise pour l'Enfance et l'Adolescence, <http://www.slea.asso.fr/> Contribution à l'épanouissement du jeune enfant, protection et éducation de l'enfant et adolescent en difficulté, aide aux parents.

**SE-UNSA**, Syndicats des Enseignants du 1er degré et du second degré d'UNSA, <http://www.se-unsa.org/>

**SGEN - CFDT**, Syndicats Généraux de l'Education Nationale et de la recherche publique CFDT, <http://sgen.cfdt.fr/>

**SNES-FSU**, Syndicat National des Enseignants du Second degré FSU, [www.snes.edu](http://www.snes.edu)  
Champ d'action du syndicat : les enseignements et la vie de l'élève en collège et en lycée.

**SNICS-FSU**, Syndicat National des Infirmiers Conseillés de Santé - FSU, <http://www.snics.org/>

**SNUASFP- FSU**, Syndicat National Unitaire des Assistants de Service Social de la Fonction Publique FSU, <http://www.snuasfp-fsu.org/>

**UNADFI**, Union Nationale des Associations pour la Défense des Familles et de l'Individu, <http://www.unadfi.org/>

**UNAPECLE**, Union Nationale des Associations Parents d'Enfants atteints de Cancer ou de Leucémie, <http://unapecle.medicalistes.org/> Aider les familles d'enfants atteints de cancer ou de leucémie.

**UNAPEI**, Union Nationale des Associations de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales, [www.unapei.org](http://www.unapei.org)

En premier lieu, nous souhaitons adresser nos remerciements à chacun des participants qui se sont impliqués dans ces *Débats d'adolescents 2015*.

Tout d'abord, nous remercions les jeunes pour leur participation active et leurs réflexions.

Nous remercions également les référents des différents établissements qui ont préparé l'événement au préalable avec les jeunes.

Un remerciement particulier à Geneviève Avenard, Claudia Serban, Marie-Hélène Mathoudiakis et Andrée Sfeir pour leur écoute et leur compétence. Mais aussi à Guy Delcourt et à Martine Martinel pour nous avoir permis de débattre à l'Assemblée nationale puis de visiter ce lieu historique.

Enfin, nous remercions vivement Barbara Walter pour l'animation de ces débats 2015, Henriette Aubay pour avoir organisé et permis la réalisation de cet événement et Léa Margery pour la supervision des retranscriptions du débat.



## Table des matières

### INTRODUCTION

Ensemble pour les droits de l'Enfant.....	3
Les adolescents s'expriment.....	5
Extraits des synthèses écrites.....	6

### LA LIBERTÉ

La liberté : un principe universel ?.....	8
La liberté : une utopie ?.....	10

### LIBERTÉ ET CONTRAINTE

Liberté et éducation : libres sans la contrainte de l'école ?.....	11
Droit et liberté : la loi, facteur de développement ou restriction de la liberté ?.....	13

### LIBERTÉ ET ÉGALITÉ

Libres et égaux en droits ?.....	15
Expérience du sentiment de liberté.....	17
Liberté et groupe.....	20

### LIBERTÉ D'EXPRESSION

Liberté et réseaux sociaux.....	22
---------------------------------	----

### CONCLUSIONS

Les jeunes.....	24
Guy Delcourt.....	25

### MEMBRES

### REMERCIEMENTS

COFRADE

---

Impr. nom, adresse, n° d'édition, date - Printed in France.

# Les adolescents s'expriment

Pouvons-nous apprendre à être libres ?

À l'adolescence, l'enfant - l'individu et le futur citoyen - découvre la liberté, expérimente son autonomie et exerce sa responsabilité. Cette liberté individuelle est généralement comprise par le citoyen naissant, comme une émancipation et un détachement vis-à-vis de l'autorité souveraine des adultes - parent, enseignant, etc. Prenant conscience de l'importance de ses actions, de la place qu'il doit acquérir dans la société, l'adolescent peut être tenté de revendiquer une liberté totale, une licence exempte de toute contrainte. « Être libre de faire ce que l'on souhaite, en allant à son propre rythme et selon sa propre volonté » : ces syntagmes deviennent alors les principes de toute liberté possible. Cette liberté totale, détachée du joug et de l'incompréhension des adultes, est alors une liberté positive qui semble se définir par l'absence d'interférence de la part d'autrui.

Il serait intéressant de s'imaginer seul sur une île déserte et de se demander si, dans ce cas extrême d'autarcie, la liberté est réellement possible. Si la réponse est oui, cela signifierait que ce sont les autres qui empêchent l'individu d'être libre. Si la réponse est non, alors, nous devrions nous interroger sur ce qui manquerait dans cette île déserte, pour que la personne se sente effectivement libre.

« La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres » : ce proverbe régulièrement associé à John Stuart Mill, conçoit une liberté intersubjective, qui ne peut exister que dans son rapport à autrui. En effet, ma liberté serait-elle totale si elle entravait celle d'autrui tandis qu'autrui est justement mon alter ego ? La liberté est-elle un principe proprement politique et collectif ? Ou ne s'attache-elle qu'à l'individu et à son bonheur ? La liberté est-elle inhérente à l'espèce humaine ? Ou l'individu doit-il apprendre à être libre conformément à certaines normes ?

En sommes, la liberté est-elle la capacité de faire ce que nous voulons quand nous le voulons ? ou la liberté est-elle le simple fait d'avoir des droits et de pouvoir les exercer ?

Au coeur de l'actualité, les adolescents auront donc à s'interroger sur cette notion de liberté en essayant d'expliquer ce qui, pour eux, est de l'ordre de la liberté : ce qui la favorise mais aussi ce qui peut l'empêcher.